

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
SISTERONAI-BUËCH

Numéro 11 - Février 2018

 CC SisteronaisBuech

 @CCSisteronBuech

www.sisteronais-buech.fr

Le mois de janvier se termine de manière spectaculaire : en cette période généralement creuse pour notre Sisteronais-Buëch, le fait que le Monte-Carlo ait parcouru nos routes, constitue une véritable bouffée d'oxygène pour nos commerçants et a offert au monde entier, un spectacle grandiose tout en faisant la promotion de nos villages et vallées. Les 8 et 9 mars prochains nous bénéficieront du même rayonnement international grâce au Paris-Nice, dont Sisteron sera ville-étape. Nous lancerons aussi les conférences des maires. Plus de proximité et d'échanges seront ainsi mis en œuvre cette année. Ces conférences à taille humaine rendront nos discussions et travaux plus simples et permettront aux communes dites « petites », de prendre plus de place et mettre fin à un sentiment, supposé chez certains, de non prise en compte de leurs voix.

Le Président, Daniel Spagnou



Conseil Communautaire du 25 janvier 2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER
2018 A LARAGNE-MONTÉGLIN

Le premier conseil de l'année prenait place à Laragne-Montéglin, où Henriette Martinez, Maire de la commune et Vice-présidente en charge des finances de la CCSB, recevait chaleureusement les conseillers. La séance a débuté par un discours du Président Daniel Spagnou, annonçant une série de conférences des maires de l'intercommunalité tout au long de l'année (en 2017, une seule conférence avait été organisée). Pour le Président il s'agit de concrétiser le projet de territoire de la Communauté de communes. Le discours s'est terminé avec un hommage rendu au maire de Valavoire, Daniel Boussard, décédé récemment.

Les grands points votés.

Économie : les élus ont autorisé l'installation d'une centrale photovoltaïque à Mison sur des parcelles appartenant à la CCSB.

Ramassage des déchets : un camion sera acquis pour le territoire du Laragnais. Un véhicule neuf, adapté à la collecte des déchets ménagers et aux contraintes

techniques du service. Ce véhicule doit, notamment à terme, permettre d'accompagner la refonte des tournées de collecte dans une perspective d'optimisation globale du service.

GEMAPI : la CCSB a la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations". Cette année permettra tout d'abord de définir les enjeux via des études. Le Conseil a voté cette nouvelle taxe puis a défini le montant du produit attendu (soit 150 000 €) pour 2018.

Services à la population : le Conseil a voté à l'unanimité la création d'une nouvelle MSAP à Rosans. Face au besoin de maintenir les services de proximité en zone rurale et face à l'éloignement des populations des communes du Rosanais de plus de 20 minutes de la MSAP de Serres, l'ensemble des élus a exprimé son soutien à Josy Olivier, la maire de Rosans.

Tourisme : la CCSB est compétente pour ce qui concerne les événements nationaux et internationaux. Le Conseil a validé la participation de 27 500 € à l'accueil du Paris-Nice. Un montant raisonnable face au nombre de nuitées déjà réservées après l'annonce de l'événement.

GEMAPI : L'ÉTAT SE
DÉLESTE SUR LES
INTERCOS

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation. Protection des zones humides, gestion des zones de rétention, construction des barrages, berges et autres digues le long des rivières et du littoral : autant de travaux qui seront désormais intégralement pris en charge par les intercommunalités et non plus répartis ou pris en charge par l'État. Pour financer cette nouvelle compétence, les collectivités locales disposent de deux options : rogner sur le budget existant ou créer la "taxe Gemapi". Cette année pour seulement identifier les enjeux pour les travaux à venir, 150.000€ sont nécessaires. C'est donc le choix de la taxe qui a été fait par le Conseil, qui correspondra à une somme de 5 à 7€ par foyer. Une taxe nécessaire pour prévenir les inondations et gérer cette nouvelle compétence pour laquelle, la Communauté de Communes n'a pas eu son mot à dire.

MISE EN PLACE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités dans la gestion de leur énergie.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable ayant comme finalité la lutte contre les changements climatiques. À la fois stratégique et opérationnel, ce plan prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour des différents axes d'action que sont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Toutes les démarches qui seront menées dans le cadre de ce plan le seront dans un souci de fédérer toutes les parties prenantes, mais aussi de communiquer sur les projets de la collectivité, leurs objectifs et leurs résultats. Les actions qui seront entreprises pourront diversement intervenir dans des domaines tels que la gestion, production et

distribution de l'énergie, mais aussi dans la mobilité, le développement économique, les bâtiments, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'agriculture, les forêts, la gestion et prévention des déchets, le tourisme, les espaces verts....

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch souhaite s'investir dans ces domaines et pour cela désire mobiliser tous les acteurs, professionnels, associations et habitants du territoire pour faire émerger de nouvelles initiatives axées autour de la maîtrise énergétique et environnementale.

Notre collectivité s'est d'ores et déjà engagée dans cette démarche : le Conseil Communautaire, réuni le 19 décembre 2017, a acté cette volonté d'une action commune en votant en grande majorité pour le PCAET. Les préfets de région et de département ainsi que les présidents des Conseils Régionaux et départementaux desquels notre collectivité dépend, ont été prévenus par courrier de cette avancée pour la défense de l'environnement.

CHIFFRE CLÉ

115 241,60€

C'est le total de recettes de la taxe de séjour collectée sur le territoire du Sisteronais-Buëch. Des retombées importantes qui iront alimentées les budgets de nos deux offices de tourisme. Grâce à cela, notre territoire bénéficiera d'une promotion accrue !



TOURISME: L'OFFICE DE TOURISME SISTERON-BUËCH AU PLUS HAUT NIVEAU

Fruit d'un travail important de l'équipe de l'office de tourisme intercommunal Sisteron-Buëch, de la Communauté de communes et de la ville de Sisteron, la préfecture des Alpes de Haute-Provence vient de classer l'office de tourisme intercommunal Sisteron-Buëch en catégorie 1. Il s'agit du plus haut label de classification. En effet, la ville de Sisteron est classée « Station de tourisme » et se devait de bénéficier d'un office de tourisme d'un tel niveau. Grâce à cela, ce sont également les bureaux d'Orpierre, Rosans, Serres et Laragne qui profiteront de cette labellisation. Par ce classement, l'office de tourisme intercommunal Sisteronais-Buëch se positionne comme l'un des plus ambitieux des Alpes du Sud, à l'instar de Gréoux-les-Bains ou Serre Chevalier.

<https://sisteron-buech.jimdo.com/>

Le Président en compagnie de Damien Duranceau (Vice-président en charge du tourisme), et Chantal martin (Directrice de l'OTISB)

